

Dynastie

édité par SPFC-ACIP SA Siret Nanterre 41838214900015 60, rue de Fontenay 92350 Le Plessis Robinson
ISSN 2679-4926 - imprimé par nos soins - Directeur de la publication : F. Aimard - Rédacteur en chef : Ph. Delorme.

MÉMOIRE

En souvenir de Henri V

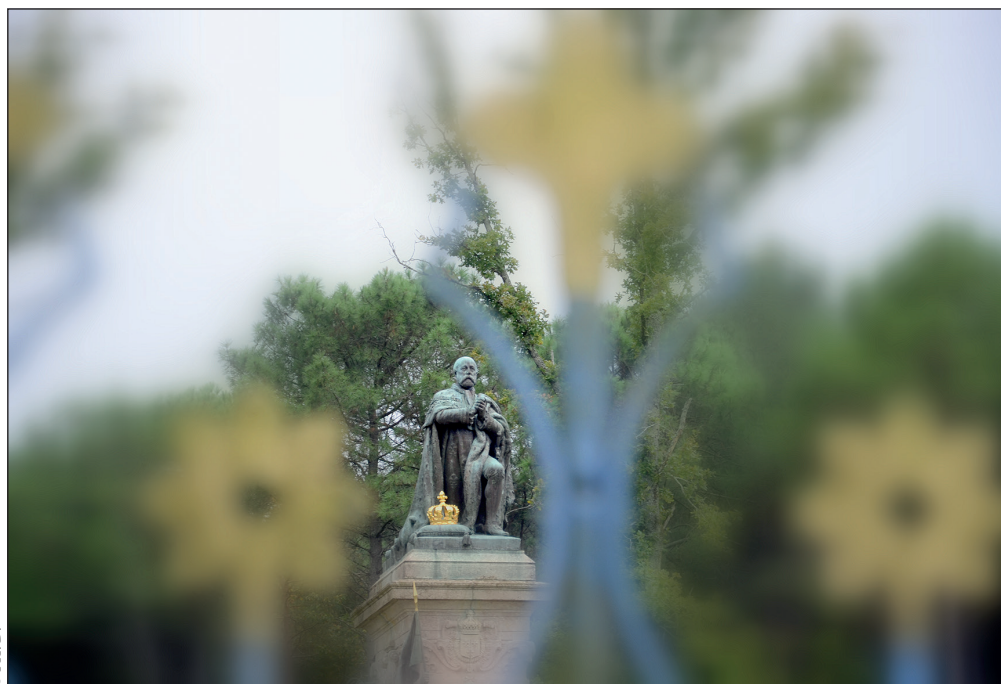
par Philippe Delorme

BRAVANT la tempête qui menaçait, et profitant d'une embellie providentielle, une cinquantaine de royalistes fidèles, attachés au passé de la France, se sont réunis vendredi 2 octobre, à 18 heures, devant le monument érigé à la mémoire du comte de Chambord, face à la basilique bretonne de Sainte-Anne d'Auray.

L'Ouest, qui n'a pas oublié les combats de la chouannerie, garde une vieille tradition monarchiste. En 1889, six ans après la mort du comte de Chambord, la « société civile Saint-Henri » est fondée par Athanase de Charette, fils de Louise de Bourbon, comtesse de Vierzon, et donc neveu – « de la main gauche » – du prince défunt. Avec quelques amis de la noblesse locale, Charette se donne pour but « l'érection et l'entretien d'un monument commémoratif ». C'est finalement l'architecte de la basilique voisine, Édouard Deperthes, qui sera chargé de sa réalisation, tandis que l'orant de bronze de « Henri V », entouré des statues en pied de Bayard, Du Guesclin, sainte Geneviève et Jeanne d'Arc seront l'œuvre du sculpteur Alfred Caravanniez.

Depuis 1983, la tradition d'un pèlerinage annuel a été revivifiée à l'initiative de l'Union des cercles légitimistes de France. En 2012, une association, animée par le marquis d'Audiffret, a pris la relève de la « société Saint-Henri », éteinte en 1988. D'importants travaux de restauration et de réhabilitation du site ont dès lors été entrepris, avec le soutien de l'Institut de la Maison de Bourbon. Ces efforts louables ont été récompensés en décembre dernier par l'inscription du mémorial sur la liste des monuments historiques protégés.

En cette année du bicentenaire de la naissance de – selon l'expression de Lamartine – « l'enfant du Miracle », (29 sep-



tembre 1820) les célébrations à Sainte-Anne d'Auray devaient prendre un relief particulier. Le prince Louis-Alphonse de Bourbon, qui s'y était déjà rendu en

2015, n'a pu cette fois quitter Madrid, retenu au dernier moment par la crise sanitaire. Malgré son absence, un colloque historique s'est tenu à Vannes, les 3 et 4



© PH. D.

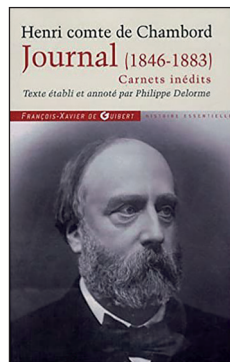
octobre, sous l'égide du cercle Jean-Pierre Calloc'h, présidé par Benoît Courtin, sur le thème : « Le comte de Chambord, un esprit pour notre temps ». Y ont été évoqués la popularité du prince – particulièrement en Bretagne –, ses idées religieuses et politiques, son message social ou encore sa place dans l'œuvre de Jean de La Varendre... Un autre colloque, évoquant d'autres aspects de la personnalité du petit-fils de Charles X, est prévu à Paris, pour le 21 novembre prochain. (Pour tout renseignement : <https://www.royaute.info/>)

Le comte de Chambord, sera le dernier roi de France. Mais si le règne de Henri V n'a pas duré une semaine, en août 1830, son influence politique et morale a persisté jusqu'à sa mort, en 1883, et au-delà à travers le développement du mouvement corporatiste par exemple.

Éternel exilé, depuis son château de Frohsdorf en Autriche, il n'a cessé, de son vivant, d'incarner le recours à la royauté légitime. On avait longtemps pensé que son *Journal intime*, tenu quotidiennement pendant près de quarante ans, à partir de 1846, avait été détruit sur son ordre, après sa mort. Au terme d'une enquête, nous avons pu l'exhumer des archives privées où il sommeillait depuis plus d'un siècle et le publier, en 2009, en essayant de le décrypter au mieux avec tout un appareil de notes ⁽¹⁾. Ce témoignage sur l'histoire du XIX^e siècle (révolutions, règne de Napoléon III, la Commune) donne de nouveaux éclairages sur ce prince intelligent mais, probablement traumatisé par une enfance tragique et marqué par les préjugés de son époque et de son milieu.

En 1873, le comte de Chambord, par son intransigeance doctrinale, manquera de peu une restauration qu'une majorité de Français semblaient appeler de leurs vœux. Ses refus et ses réticences s'expliquent un peu mieux à la lecture de son *Journal*. On y découvre également la vie quotidienne, les plaisirs et les voyages, les peines et les devoirs d'un prince persuadé d'incarner la France éternelle, et dont le seul espoir restera jusqu'à son dernier souffle de retrouver le trône de ses ancêtres. ■

(1) Henri, comte de Chambord, *Journal*, 1846-1883, F.-X. de Guibert, 815 pages, 42,60 €.



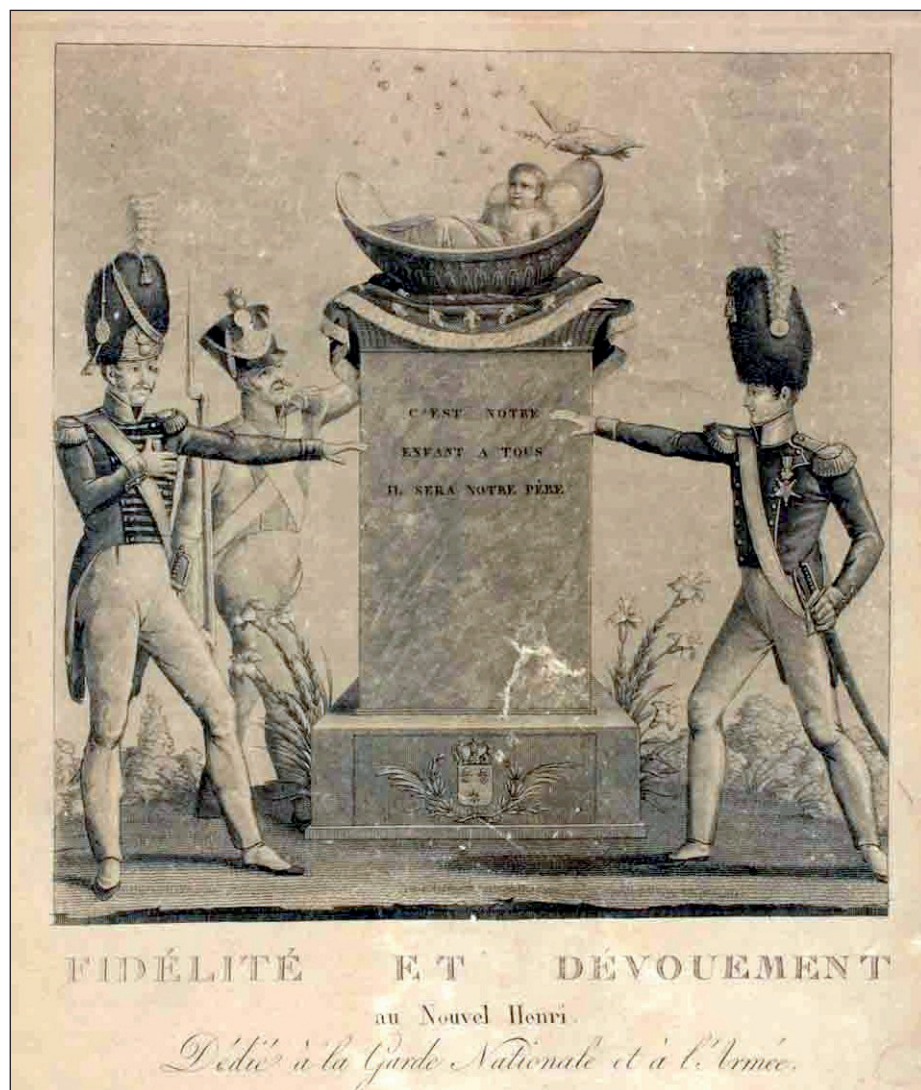
UN POINT D'HISTOIRE

Lors de la révolution de 1830, Il y a eu au moins deux moments où Charles X a été tenté de confier son petit-fils, alors âgé de 10 ans, à Louis-Philippe. Le second se passe le 4 août juste avant l'embarquement à Cherbourg pour l'Angleterre et est raconté par Philippe Delorme dans son dernier livre sur *Les rois éphémères* ⁽¹⁾, dans le chapitre consacré à Louis XIX (page 139). Il pense que c'est la duchesse de Berry qui a alors décliné la proposition transmise par un certain colonel Caradoc car elle aurait craint pour la vie de son fils...

Le premier épisode (2 août) a été raconté dans l'émission de Stéphane Bern, *Secrets d'Histoire* diffusée pour la première fois le 28 septembre 2020 sur France 3. Il se passe à Rambouillet et Charles X a cette idée de confier Henri à Louis-Philippe, mais ce dernier, n'a probablement qu'une obsession : que Charles X parte en exil au plus vite afin que la situation se calme. Il laisse se répandre la nouvelle qu'une foule de 60 000 personnes est partie pour Rambouillet pour s'en prendre à la Famille royale... C'est un mensonge dit-on dans l'émission de Stéphane Bern... dont le futur roi des Français n'est sans doute pas directement à l'origine. Mais force est de constater que son épouse le reprendra à son compte dans sa correspondance diplomatique des semaines suivantes.

Ainsi écrira-t-elle à son « cher frère », l'empereur d'Autriche, pour le convaincre de reconnaître la nouvelle dynastie (Archives nationales, Archives de la Maison de France, 300 AP III 85) :

«...enfermés dans Neuilly pendant les terribles journées des 27, 28, 29 et 30 juillet entendant résonner partout le canon la mousqueterie et le tocsin, environnés de troupes de peuple armé, exposés avec notre famille à tous les dangers nous n'avons pas reçu le moindre message du roi Charles X comme si nous n'existions pas. C'est enfin lorsque tout était en armes et que tout faisait craindre les plus grands désordres et une anarchie complète qui n'aurait pas manqué de troubler le repos de l'Europe entière que mon mari a cédé aux instances réitérées de la nation par l'organe de ses députés et a accepté le lieutenant générale du royaume et est venu se placer au milieu de Paris encore en fermentation faisant le sacrifice de son bonheur et de son repos pour sauver son pays. Ce noble et courageux dévouement a inspiré de la confiance, tous les partis se sont ralliés pour le regarder comme leur seule ancre de salut



dans le naufrage. Le trône était vacant par l'abdication volontaire de Charles X et du dauphin mon mari aurait été trop heureux de rester lieutenant général, mais l'effervescence et l'exaspération étaient au comble et le seul nom du duc de Bordeaux a fait marcher 60 mille hommes en armes sur Rambouillet où se trouvaient encore tous les membres de la famille royale ; mon mari a fait les plus grands efforts pour sauver ces augustes infortunés de plus grands malheurs. Des commissaires envoyés par lui les ont garantis de toute insulte et les ont fait respecter sur toute la route jusqu'à Cherbourg où ils se sont embarqués le 16 au matin [...]

«En attendant, les Chambres d'un commun accord ont offert le trône à mon mari, et le 9 il a prêté devant elles le serment solennel et a accepté pour sauver sa patrie de l'anarchie une couronne qu'il était loin de désirer. À présent toute sa vie, toutes ses facultés sont consacrées à assurer le bonheur et le repos de la France, la paix en Europe et j'ai le doux espoir que vous mon cher frère concurrez avec lui à assurer cette paix et cette tranquillité si nécessaire. Je ne vous parlerai pas du tout ce que mon cœur a éprouvé dans ces terribles moments

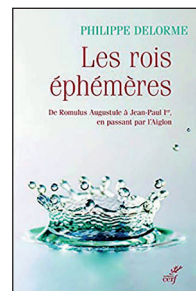
mais j'ai été toujours soutenue par la tranquillité de la conscience et par une entière confiance dans la divine Providence... »

Le 19 août 1830, c'est encore elle qui prend la plume pour écrire à l'empereur de Russie Nicolas I^{er}. Elle lui affirme que son « mari aurait été très heureux de rester lieutenant-général du royaume ». S'il a consenti à devenir roi, c'est après que ses conseillers « furent venus à bout de ses hésitations et de ses scrupules à faire tomber les armes et à calmer l'effervescence ». Le 30 juillet, n'ayant reçu aucun message de Charles X, il « a cédé aux instances réitérées de la nation par l'organe de dix députés ». « Seule ancre de salut », il a accepté, « pour sauver sa patrie de l'anarchie, une couronne qu'il était loin de désirer ». (même cote d'archives).

F.A.

Philippe Delorme, *Les rois éphémères*, - De Romulus Augustule à Jean-Paul I^{er}, en passant par l'Aiglon, éditions du Cerf, 287 pages, 20 €.

* Recherches de Philippe Delorme pour un mémoire de Master II (Paris-Sorbonne 2002) sur Marie-Amélie (inédit).



PARTIE



OFFICIELLE.

Paris, le 29 septembre.

EXTRAIT DES REGISTRES

DE L'ÉTAT CIVIL

DE LA MAISON ROYALE.

L'an de grace 1820, le 29^e jour du mois de septembre, à trois heures et demi du matin,

Nous Charles-Henri Dambray, chevalier, chancelier de France, président de la chambre des pairs, chancelier et commandeur des Ordres du Roi, remplissant, aux termes de l'ordonnance de S. M. du 25 mars 1816, les fonctions d'officier de l'état civil de la maison royale;

Accompagné de Charles-Louis Huguet, marquis de Semonville, pair de France, grand référendaire de la chambre des pairs, grand officier de l'Ordre royal de la Légion-d'Honneur; et de Louis-François Cauchy, garde des archives de ladite chambre, dépositaire des registres dudit état civil;

Sur l'avis à nous donné par le grand-maitre des cérémonies de France, que M^{me} la duchesse de Berry était prise des douleurs de l'enfantement, nous sommes transportés au palais des Tuileries, pavillon de Marsan, résidence actuelle de S. A. R. très-haute et très-puissante princesse Caroline-Ferdinand-Louise, princesse des Deux-Siciles, duchesse de Berry, veuve de très-haut et très-puissant prince Charles-Ferdinand d'Artois, duc de Berry, fils de France, décédé à Paris, le 14 février dernier, à l'effet d'y constater la naissance de l'enfant dont est demeurée enceinte ladite princesse, en dresser procès-verbal, et recevoir, conformément à l'ordonnance du Roi du 25 mars 1816, l'acte de naissance prescrit par le Code civil.

Arrivés audit palais, et conduits à l'appartement de M^{me} la duchesse de Berry, nous y avons trouvé S. A. R. déjà heureusement accouchée d'un enfant du sexe masculin, ainsi que nous l'avons vérifié, ledit enfant, né à 2 heures 35 minutes du matin, ainsi que nous l'ont déclaré les témoins de l'événement, désignés ci-après, et qui, d'après les ordres du Roi à nous transmis par le grand-maitre des cérémonies, doit se nommer Henri-Charles-Ferdinand-Marie-Dieu-Donné d'Artois, duc de Bordeaux.

Suit la déclaration desdits témoins :

1^{er}. Louis Gabriel Suchet, duc d'Albufera, pair et maréchal de France, grand-croix de l'Ordre royal de la Légion-d'Honneur, commandeur de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, âgé de 48 ans, demeurant à Paris, rue du Faubourg Saint-Honoré, l'un des témoins désignés par le Roi aux termes de l'ordonnance du 25 mars 1816, de laquelle désignation il nous a justifié par lettre close de S. M. du 11 juillet dernier.

Declare ce qui suit :

J'étais logé par ordre du Roi au pavillon de Flore; au premier avertissement qui me fut donné des douleurs que ressentait S. A. R. M^{me} la duchesse de Berry, je m'empressai de me rendre à son appartement, j'y arrivai à 2 heures 45 minutes; à mon arrivée dans la chambre de la princesse, S. A. R. était déjà accouchée, elle me dit: « M. le maréchal, vous voyez que l'enfant me tient encore, je n'ai point voulu que l'on coupât le cordon avant votre arrivée. » Je reconnus en effet à l'instant que l'enfant n'était point détaché de sa mère, et qu'il était du sexe masculin. La section du cordon ombilical n'eût lieu que quelques minutes après, elle fut faite par M. Deneux, accoucheur de la princesse, en ma présence et en celle de plusieurs gardes nationaux qui avaient été appelés pour être témoins et dont trois étaient arrivés avant moi auprès du lit de la princesse; MM. Bougon et Baron et M^{me} de Gontaut étaient aussi présents à cette opération; lorsqu'elle fut terminée, S. A. R. donna l'ordre de faire entrer dans sa chambre tous les militaires qui se trouvaient au château, ce qui fut exécuté.

Et a signé,

Signé: le maréchal duc d'Albufera.

2^e. Marie-François-Henry de Franquetot, duc de Coigny, pair et maréchal de France, chevalier commandeur des Ordres du Roi, gouverneur de l'hôtel royal des Invalides, âgé de 85 ans, demeurant à Paris, audit hôtel des Invalides, témoin pareillement désigné par lettre close de S. M. sous la même date.

Declare ce qui suit :

Je logeais par ordre du Roi, et depuis quelques jours, au château des Tuileries, je fus averti que S. A. R. venait d'accoucher, je m'empressai de me rendre à son appartement; au moment où j'y arrivai, la section du cordon ombilical venait d'avoir lieu en présence de M. le duc d'Albufera, et de plusieurs autres personnes présentes, je reconnus que l'enfant était du sexe masculin.

Et a signé,

Signé, maréchal duc de Coigny.

3^e. Nicolas-Victor Lainé, âgé de 24 ans, marchand épicer, demeurant rue de la Tixeranderie, n^o 52, grenadier au 4^e bataillon, 9^e légion de la garde nationale de Paris,

Declare ce qui suit :

J'étais en faction à la porte du pavillon Marsan, une dame vint m'engager à monter dans l'appartement de M^{me} la duchesse de Berry, pour attester que S. A. R. était accouchée d'un prince. J'y montai de suite, je fus introduit dans la chambre de la princesse où il n'y avait encore que M. Deneux et une autre personne de la Maison. Au moment où j'y entrai je remarquai que la pendule marquait deux heures trente-cinq minutes. La princesse m'invita elle-même à vérifier le sexe de l'enfant, et la circonstance qu'il n'était pas encore détaché de sa mère; je reconnus en effet qu'il en était ainsi. Bientôt après arrivèrent MM. Paigné et Dauphinot, M. le duc d'Albufera et ensuite, M. Triozon. Ce n'est qu'après leur arrivée et en leur présence qu'a eu lieu la section du cordon, après vérification faite du sexe de l'enfant qui a été reconnu être du sexe masculin.

Et a signé :

Signé, LAINÉ.

4^e. Augustin-Pierre-Paigné, âgé de trente-quatre ans, pharmacien, demeurant place Baudoyer, n^o 1, premier sous-lieutenant de grenadiers au 4^e bataillon, 9^e légion de la garde nationale de Paris,

Declare ce qui suit :

J'étais devant le poste lorsqu'un officier vint m'engager à me rendre avec un autre témoin dans l'appartement de S. A. R. M^{me} la duchesse de Berry; j'y montai avec M. Dauphinot; la princesse m'ordonna de vérifier le sexe de l'enfant que je reconnus être masculin, et M. Deneux me fit voir qu'il n'était pas encore détaché de sa mère.

Et a signé :

Signé, A. PAIGNE.

5^e. Hippolyte Louis Dauphinot, âgé de trente-huit ans, employé, demeurant à Paris, rue de Jouy, n^o 8, sergent de grenadiers au 4^e bataillon, 9^e légion de la garde nationale,

Declare ce qui suit :

On vint prévenir au poste que M^{me} la duchesse de Berry venait d'accoucher, je montai avec M. Paigné; je vis l'enfant mâle dont la princesse était accouchée, tenant encore à sa mère. J'éclairai M. Deneux au moment où il opéra la section du cordon ombilical.

Et a signé :

Signé, DAUPHINOT.

6^e. Pierre-Antoine-Triozon Sadony, âgé de quarante-neuf ans, négociant, demeurant place Royale, n^o 26, capitaine de grenadiers au 4^e bataillon 9^e légion de la garde nationale,

Declare ce qui suit :

J'étais au poste du pavillon de Flore. On vint m'avertir de l'accouchement de S. A. R.; je m'empressai de me rendre à son appartement. Je fus introduit dans la chambre au moment où la section du cordon venait d'être opérée en présence de M. le duc d'Albufera et de plusieurs gardes nationaux et autres personnes. J'ai reconnu que l'enfant était du sexe masculin.

Et a signé :

Signé, TRIEZON SADONY.

7^e. Louis Franquez, âgé de 50 ans, garde-du-corps de MONSIEUR, de 1^{re} classe, demeurant à l'hôtel des gardes,

Declare ce qui suit :

J'étais en faction à la porte de S. A. R. M^{me} la duchesse de Berry, et j'ai été le premier prévenu de l'événement. La dame qui me l'annonça m'ayant engagé à entrer, je laissai un instant mon fusil, j'entrai dans la chambre et je vis l'enfant mâle dont la princesse venait d'accoucher, non encore détaché de sa mère.

Et a signé,

Signé, FRANQUEZ.

8^e. Augustin-Charles-Henry d'Hardivilliers, âgé de 55 ans, capitaine de grenadiers au 5^e régiment de la garde royale, demeurant à Paris, rue du Bac, n^o 120,

Declare ce qui suit :

J'étais à mon poste, on vint me dire que S. A. R. ressentait les douleurs de l'enfantement, je me rendis à son appartement. On me fit entrer dans sa chambre, je vis l'enfant non encore détaché de sa mère. Je sortis aussitôt pour aller chercher M. le duc d'Albufera, mais il s'était croisé avec moi et je ne le trouvai plus à son appartement.

Et a signé :

Signé, d'HARDIVILLIERS.

9^e. Rose-Joséphine Gauté de Cazeau, femme Devathaire, première femme de chambre de S. A. R. M^{me} la duchesse de Berry, âgée de 48 ans, demeurant au pavillon Marsan,

Declare ce qui suit :

J'occupe une chambre joignant immédiatement celle de la princesse et dont la porte restait ouverte pendant la nuit. J'avais quitté S. A. R. en parfaite santé à deux heures du matin et je dor-

mais depuis peu de tems lorsque je fus réveillée par la voix de M^{me} la duchesse de Berry qui appelait à elle; j'y courus à l'instant même. M^{me} Bourgeois y arriva en même tems que moi. La princesse me dit qu'elle était à l'instant d'accoucher. On m'avait confié la clef de l'appartement des enfans de S. A. R.; afin que je pusse avertir, aux premières souffrances, M. Deneux accoucheur de la princesse et M^{me} de Gontaut; je m'empressai d'y courir. Lorsque je revins, M^{me} Bourgeois me dit que la princesse était accouchée; je vis en effet l'enfant tenant encore à sa mère. S. A. R. me dit que c'était un garçon, ce que je vérifiai; il n'y avait encore auprès de la princesse M^{me} Bourgeois et moi; je pensai qu'il fallait appeler quelqu'un pour être témoin. On alla chercher le garde-du-corps et le garde national qui se trouvaient de faction, et successivement il arriva plusieurs autres personnes, parmi lesquelles se trouvait M. le duc d'Albufera. La section du cordon n'a eu lieu qu'en leur présence. On avait envoyé de Pau, à la princesse, du vin de Jurançon et une gousse d'ail. S. A. R. s'en souvint et demanda qu'on fit boire à l'enfant de ce vin, et qu'on lui frottât les lèvres avec la gousse d'ail. Ce qui fut exécuté par S. M. elle-même qui était survenue dans l'intervalle.

Et a signé,

Signé, GAUÉ DE CAZEAU DEVATHAIRE.

10. Charlotte-Marie Villemont, femme Bourgeois, âgée de 56 ans, femme de chambre ordinaire de S. A. R., demeurant au pavillon Marsan,

Declare ce qui suit :

J'avais quitté à deux heures S. A. R. pour me retirer dans ma chambre qui est très-voisine de la sienne, et dont la porte restait ouverte. A peine étais-je endormie que la princesse s'est écriée en disant: « M^{me} Bourgeois, vite; il n'y a pas un seul moment à perdre. » Je sautai au bas de mon lit, je tirai les sonnettes, et à peine étais-je arrivée au lit de la princesse que je reçus la tête de l'enfant. La princesse demanda aussitôt de la lumière, car il n'y en avait pas dans ce moment. J'allai lui ramener la lampe. « Dieu, quel bonheur s'est écriée la princesse! c'est un garçon, c'est Dieu qui nous l'envoie. » M^{me} de Vathaire arrivée en même tems que moi, était allée aussitôt prévenir M. Deneux. A son retour et sur l'ordre de la princesse qui désirait qu'on fit entrer le plus de témoins possible, j'allai chercher le garde du corps de Monsieur et le garde national qui se trouvaient de faction; ils arrivèrent aussitôt et furent suivis de plusieurs autres. Bientôt après arriva aussi M. le duc d'Albufera. Ce n'est qu'après son arrivée, et lorsqu'il eut vérifié le sexe de l'enfant, qu'eut lieu la section du cordon ombilical.

Et a signé,

Signé, C. M. F. BOURGEOIS.

11^e. Marie-Charlotte-Julienne-Eugénie de Coucy, duchesse de Reggio, âgée de 29 ans, dame d'honneur de S. A. R., demeurant au pavillon Marsan,

Declare ce qui suit :

J'ai été avertie sur-le-champ que S. A. R. ressentait les douleurs de l'enfantement, je m'y suis rendue à l'instant même. En entrant, je vis sur le lit l'enfant non encore détaché de sa mère; la princesse m'apprit que c'était un garçon, j'allai sur-le-champ en prévenir S. A. R. Monsieur.

Et a signé,

Signé, la Mar^{ch} OUDINOT, duchesse de Reggio.

12^e. Marie-Louise-Joséphine de Montaut, vicomtesse de Gontaut-Biron, âgée de 47 ans, gouvernante des enfans de feu S. A. R. M^{re} le duc de Berry, demeurant au pavillon Marsan,

Declare ce qui suit :

A deux heures et demie, M^{me} de Vathaire vint m'avertir que S. A. R. ressentait les douleurs de l'enfantement, je m'y rendis aussitôt. En entrant dans la chambre, j'entendis les premiers cris de l'enfant. M^{me} la duchesse de Berry s'est écriée en me tendant les bras: « C'est Henri! » J'ai reconnu que l'enfant n'était point encore détaché et était du sexe masculin. Au même moment sont arrivés des gardes nationaux, appelés par les ordres de S. A. R., et immédiatement après M. le duc d'Albufera. Ce n'est qu'en sa présence et après la vérification par lui faite du sexe de l'enfant, que la section du cordon ombilical a eu lieu.

Et a signé,

Signé, M. L. J. MONTAUT, vicomtesse de GONTAUT.

13^e. Ursule-Antoinette-Blaise, femme Lemoine, âgée de 44 ans, garde de S. A. R. M^{me} la duchesse de Berry, demeurant au pavillon Marsan,

Declare ce qui suit :

On est venu m'avertir en même tems que M^{me} de Gontaut. J'arrivai quelques instans avant elle à l'appartement de S. A. R. L'enfant criait très-fort et